



Conseil économique et social

Distr. : Générale
8 avril 2011

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de la réduction des risques de catastrophe

Deuxième session

Bangkok, 29 juin-1^{er} juillet 2011

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Application du Cadre d'action de Hyogo

Intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques de développement socioéconomique en Asie et dans le Pacifique

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document examine l'importance de l'intégration de la notion de risque de catastrophe dans le processus de développement pour parer aux problèmes créés par ce risque. Il contient aussi une évaluation des perspectives et des difficultés de l'intégration des risques de catastrophe dans le processus de développement et un examen des différents choix de stratégie et de politique. Le document recommande de donner la priorité à la vulnérabilité sociale aux catastrophes et d'investir dans les secteurs sociaux au titre des mesures de relèvement et de reconstruction pour contribuer au développement inclusif à long terme. Il expose également les résultats de la quatrième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe qui s'est tenue à Incheon (République de Corée) du 25 au 28 octobre 2010 et décrit les moyens de donner une place prioritaire à la réduction des risques de catastrophe et de l'intégrer au processus de planification du développement social et économique.

Le Comité est invité à examiner le document et à donner au secrétariat des orientations pour sa stratégie future quant à promouvoir l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques de développement socioéconomique dans la région de l'Asie et du Pacifique.

Table des matières

	Page
I. Les effets des catastrophes sur le développement inclusif et durable.....	2
II. Les grands problèmes de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification du développement.....	5
A. Les problèmes du traitement de la vulnérabilité sociale	5
B. Le cadre stratégique de politique générale.....	9
C. Le coût de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe.....	11
D. Le financement de la réduction des risques de catastrophe	14
E. La réduction des risques de catastrophe dans les opérations de relèvement et de reconstruction	15
III. La coopération régionale à l'appui de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe	16
A. Les résultats de la quatrième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe	16
B. Pour une stratégie de coopération régionale	17
C. Les mécanismes de renforcement des capacités et de partage des connaissances.....	19
IV. Questions à examiner par le Comité	20

Tableau

Évaluation des dommages, des pertes et des besoins dans certains pays en développement et pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique	8
---	---

Figures

1. Les diverses composantes qui entrent dans l'intégration de la résistance aux catastrophes dans la planification du développement sectoriel.....	13
2. Pour une stratégie de la coopération régionale au service du financement et du renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe.....	18

Encadré

Composantes pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe.....	13
--	----

I. Les effets des catastrophes sur le développement inclusif et durable

1. La fréquence des catastrophes augmente dans la région Asie-Pacifique et un nombre considérable de personnes sont toujours exposées à leurs conséquences. Durant les dernières années, la région a subi une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes comme les cyclones tropicaux, les pluies intenses et les inondations, la sécheresse prolongée et les feux de forêt, outre les séismes et les tsunamis. La région Asie-Pacifique, qui produit seulement un quart du PIB mondial, a supporté 85 % des décès et 38 % des pertes économiques causés dans le monde par les catastrophes dans la période allant de 1980 à 2009.¹

¹ *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2010* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.10.II.F.2). Disponible à l'adresse : www.unescap.org/survey2010.

2. En 2010, l'Asie a été, une fois encore, le continent le plus lourdement éprouvé par les catastrophes : 89 % de toutes les personnes sinistrées par les catastrophes en 2010 vivaient en Asie. Les cas de catastrophe recensés se sont élevés à 144 dans la région Asie-Pacifique. Du point de vue des conséquences économiques, la Chine, la Fédération de Russie, la Nouvelle-Zélande et le Pakistan ont figuré parmi les 10 pays les plus gravement touchés, le montant total des dommages en valeur absolue étant estimé à 35,9 milliards de dollars des États-Unis.² Les inondations historiques qui ont dévasté le Pakistan en 2010 ont touché 20 millions de personnes et causé près de 2 000 décès. Elles ont endommagé notamment les équipements collectifs, les exploitations agricoles et les habitations ; les pertes directes et indirectes causées par les inondations ont été estimées à 9,7 milliards de dollars.³

3. À partir de la fin de 2010, plusieurs catastrophes se sont succédé rapidement, frappant d'abord l'Australie, puis la Nouvelle-Zélande et finalement le Japon. À partir de décembre 2010, une succession d'inondations a causé de graves dommages aux trois-quarts de l'État du Queensland en Australie. Un séisme d'une magnitude de 6,3 sur l'échelle de Richter s'est produit ensuite en Nouvelle-Zélande le 22 février 2011, provoquant à son tour de graves dommages dans la ville de Christchurch. Une période d'activité sismique avait commencé dans ce pays dès le 4 septembre 2010 lorsqu'un tremblement de terre d'une magnitude de 7,1 sur l'échelle de Richter avait eu lieu à Canterbury.⁴ Le 11 mars 2011, une secousse sismique au large du Japon, d'une magnitude de 9,0 sur l'échelle de Richter, a produit la catastrophe de ce type la plus grave jamais observée dans ce pays. Elle a provoqué un tsunami gigantesque (jusqu'à 20 mètres de haut à certains endroits dans le pays) et causé des dommages sans précédent et de très nombreux décès. Le séisme et le tsunami ont déclenché une série de catastrophes secondaires, comme des explosions dans des usines chimiques, de nombreux incendies et l'émission de matières radioactives provenant des réacteurs des centrales nucléaires endommagées. Le bilan détaillé des conséquences économiques et sociales de ces catastrophes n'est pas encore disponible mais il est utile de rappeler que ces pays étaient bien préparés pour faire face à des phénomènes aussi extrêmes. Or, même dans les meilleures hypothèses, leur capacité de résistance économique et sociale n'a pas été à la hauteur des conséquences provoquées par les catastrophes.

4. D'après l'une des principales constatations du Bilan mondial 2009 sur la réduction des risques de catastrophe⁵ les grandes catastrophes détruisent l'infrastructure économique et sociale des petites économies et détournent le cours de leur développement économique, parfois pour des décennies. Au contraire, sauf dans le cas des catastrophes extrêmes, les conséquences de ces désastres sont imperceptibles pour les pays à revenu élevé. Les pays dont l'économie est petite et vulnérable ont la plus forte proportion de pertes

² Centre de recherches sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED), « *Disaster data: a balanced perspective* », *CRED Crunch*, No 23, février 2011.

³ Banque asiatique de développement et Banque mondiale, « *ADB-World Bank assess Pakistan flood damage at 9.7 billion* », Communiqués de presse, Bruxelles, 14 octobre 2010. Disponible à l'adresse : www.adb.org/Media/Articles/2010/13363-pakistan-flooding-assessment.pdf.

⁴ Malcolm Holland, « *Christchurch: the ticking timebomb* », *the Daily Telegraph* (Australia: News Limited), 25 février 2011. Disponible à l'adresse : www.dailytelegraph.com.au/christchurch-the-ticking-bomb/story-fn6b3v4f-122601167484. Consulté le 24 février 2011.

⁵ Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, *Bilan mondial 2009 sur la réduction des risques de catastrophe : risques et pauvreté dans un climat en évolution*. Disponible à l'adresse : www.prevention.net/gar09.

économiques par rapport au stock de biens d'équipement et ont souvent aussi des taux d'épargne nationale très bas, ce qui limite leur capacité d'absorber les dommages et d'entreprendre une action de relèvement. Les petites économies, spécialement celles des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés sans littoral, constituent près des deux tiers des pays économiquement très vulnérables aux catastrophes d'après les critères mentionnés plus haut. Elles correspondent aussi à près des deux tiers de tous les pays dont la capacité de bénéficier du commerce international est extrêmement limitée à cause, par exemple, d'un très bas taux de participation aux marchés mondiaux d'exportation et d'un bas degré de diversification des exportations.

5. La réduction des risques de catastrophe pourrait aider les pays dans les efforts qu'ils consacrent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.⁶ À la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue en septembre 2010, l'Assemblée générale a constaté que la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience à tous les types de catastrophes naturelles dans les pays en développement peut avoir des effets multiplicateurs et accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire.⁷ Une catastrophe survenue dans la région Asie-Pacifique, un séisme et un tsunami aux Samoa en 2009, a empêché le passage des Samoa de la catégorie des pays les moins avancés à celle des pays à revenu moyen. Alors que la région n'a pas encore récupéré pleinement à la suite des chocs externes provoqués par la récente crise économique mondiale, le nombre croissant des catastrophes naturelles aggrave la situation, sape les efforts faits par la région pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, efface des gains de développement durement acquis et bloque les efforts entrepris par la région pour parvenir à un développement inclusif et durable. Il importe donc que la région définisse la meilleure voie à suivre pour réduire davantage les conséquences dommageables des catastrophes pour les pays et les collectivités.

6. Les catastrophes provoquent des pertes humaines et de graves lésions corporelles en même temps que des dommages matériels aux biens d'équipement comme les habitations, les écoles, les hôpitaux et les diverses infrastructures et elles détruisent le bétail. Elles peuvent avoir des conséquences profondes dans le long terme en raison de leurs effets sur le capital humain et avoir des répercussions sur la croissance et le développement socioéconomiques. Ces répercussions sont dues à la fois aux pertes humaines, à la perturbation des services d'enseignement provoquée par les dommages causés aux bâtiments scolaires et à la baisse de la fréquentation des établissements d'enseignement par les élèves ; elles sont dues également aux effets négatifs de plus long terme sur la santé publique. Alors que 950 millions de personnes vivent dans la pauvreté et que les écarts de développement sont considérables, particulièrement dans les pays les moins avancés et dans les petites économies insulaires, les populations vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, sont souvent particulièrement vulnérables aux catastrophes naturelles, ce qui témoigne des inégalités socioéconomiques et culturelles plus vastes.

⁶ Comité consultatif régional sur la gestion des catastrophes et autres risques, *Disaster proofing the Millennium Development Goals*, 2010. Disponible à l'adresse : www.preventionweb.net/english/professional/publications/v.php?id=16098.

⁷ Voir la résolution 65/1 de l'Assemblée générale, par. 35.

II. Les grands problèmes de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification du développement

A. Les problèmes du traitement de la vulnérabilité sociale

7. La vulnérabilité représente la susceptibilité aux dommages d'une société ou d'un lieu en raison de son exposition à un risque, laquelle nuit à la capacité de la société de se préparer et de répondre à ce risque et aux sinistres et d'en réparer les conséquences.⁸ La vulnérabilité sociale représente les facteurs socioéconomiques et démographiques qui influent sur le degré du préjudice subi par une population donnée. L'action prioritaire n° 4 du Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes⁹ concerne la réduction des facteurs de risque sous-jacents et de la vulnérabilité sociale aux catastrophes. L'indicateur 4.2 occupe une place centrale à cet égard : il porte sur l'application de politiques et de plans de développement social pour réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées aux risques dans ce domaine.

8. L'examen à mi-parcours du Cadre d'action de Hyogo¹⁰ signale des difficultés continues pour l'intégration de la réduction des risques dans la planification des investissements publics et du développement urbain et constate que cette situation expose aux risques des secteurs essentiels du développement social et économique. Les pays continuent d'indiquer les progrès les plus lents au sujet de l'élimination des facteurs de risque relevant de la Priorité 4.¹¹

9. La Priorité 4 recouvre, à bien des égards, le domaine d'action le plus exigeant prévu par le Cadre dans la mesure où elle correspond à un changement décisif par rapport à l'attitude qui consistait à se concentrer sur la réaction. Au contraire, en effet, elle dépend des priorités précédentes : des évaluations des risques et des systèmes de gestion de l'information robustes, des stratégies claires de réduction des risques, les institutions suffisamment fortes, la connaissance des risques et des différents moyens de réduction des risques et la capacité d'appliquer les mesures, de les faire respecter et d'évaluer leur efficacité. L'ensemble des réponses fait apparaître un niveau raisonnable de volonté et la reconnaissance qu'il faut intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les plans pour l'environnement, la gestion de l'utilisation des sols et des ressources naturelles, la planification économique des établissements humains et les grands projets de développement, notamment. L'usage de l'information sur les dangers et les risques pour donner forme à des politiques intégrées dans les différents documents de planification, et l'exécution de mesures coordonnées et concertées sont des tâches exigeantes. L'aggravation des pertes et des conséquences qui résultent des catastrophes vient des difficultés rencontrées pour agir sur les

⁸ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, *Protecting Development Gains: Reducing Disaster Vulnerability and Building Resilience in Asia and the Pacific: Asia-Pacific Disaster Report 2010*.

⁹ A/CONF. 206/6, chap.1, résolution 2.

¹⁰ Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, *Hyogo Framework for Action 2005-2015: Building the Resilience of Nations and Communities to Disasters: Mid-term Review 2010-2011*, 2011. Disponible à l'adresse : www.unisdr.org/files/18197_midterm.pdf.

¹¹ Ibid., p. 28.

facteurs de risques sous-jacents qui sont présents dans les divers secteurs du développement. Le projet de rapport mondial d'évaluation sur la réduction des risques de catastrophe signale que ce risque négligé provoquera une aggravation de la pauvreté et des inégalités.¹²

10. Sur le plan de l'égalité des sexes, les résultats obtenus par les pays restent globalement déficients. Malgré la prise de conscience de la question de l'égalité des sexes et son intégration dans les plans stratégiques, les plans d'action et les directives de politique générale, très peu change dans ce domaine. Certaines réponses témoignent d'une conception à cet égard qui se polarise sur la vulnérabilité plutôt que sur les capacités et sur les rôles complémentaires des femmes et des hommes en matière de réduction des risques. Plusieurs pays ont indiqué qu'il était difficile de concevoir des stratégies exhaustives faute de données désagrégées par sexe au sujet des conséquences des catastrophes. Il arrive aussi que les directives de politique générale qui favorisent la participation des femmes à la prise des décisions sur la réduction des risques de catastrophe se heurtent à une résistance à l'échelon local, particulièrement dans les sociétés pluriculturelles.

11. Des études ont montré que les femmes sont plus susceptibles que les hommes de mourir des conséquences des catastrophes dans les pays où elles ont un statut socioéconomique inférieur. Par exemple, dans une circonscription côtière de l'Est du Sri Lanka, le taux de mortalité des femmes à la suite du tsunami de 2004 a été double de celui des hommes. Au Myanmar, en 2009, les femmes ont constitué la majorité (61 %) des victimes du cyclone Nargis. Les femmes courent aussi un plus grand risque de violence sexuelle ou domestique dans la période qui suit les catastrophes, à cause des tensions psychologiques exacerbées dans les ménages et de la grande proximité de populations nombreuses dans des camps de secours improvisés. Les ménages pauvres dont le chef est une femme peuvent subir des pertes humaines et matérielles particulièrement lourdes parce qu'ils vivent souvent en situation d'exclusion sociale, n'ont guère accès à l'information d'alerte rapide ni aux prévisions météorologiques saisonnières et ont des difficultés à participer aux activités de formation. Ils ont en outre un accès plus restreint aux ressources financières, ce qui influe sur d'autres facteurs comme la qualité du logement et les possibilités de diversification des moyens d'existence.

12. Les catastrophes peuvent produire des conséquences négatives de long terme pour la santé des populations victimes. Au Népal, par exemple, les populations qui habitent les régions fréquemment inondées sont davantage susceptibles de souffrir de cachexie et d'insuffisance pondérale. De même, le pourcentage des cas de retard de croissance est plus élevé parmi les populations des régions exposées aux glissements de terrain.⁵ Les problèmes de pollution des eaux sont intensifiés dans ces régions. Ils sont à l'origine d'une plus grande fréquence des maladies transmises par l'eau, comme le choléra et la diarrhée, et contribuent à l'insécurité alimentaire causée par la destruction des récoltes et des terres agricoles.¹³

¹² Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, *2011 Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction: Revealing Risk, Redefining Development*.

¹³ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, *Protecting Development Gains: Reducing Disaster Vulnerability and Building Resilience in Asia and the Pacific: Asia-Pacific Disaster Report, 2010*, chap. 2.

13. En ce qui concerne l'éducation au Népal, il est établi que les catastrophes influent fortement sur la fréquentation scolaire des enfants : elles les empêchent matériellement de se rendre à l'école et réduisent aussi la capacité des ménages de payer les droits de scolarité et de financer les autres dépenses, notamment pour les articles de papeterie. Les catastrophes ont aussi un effet négatif dans la mesure où elles contraignent les parents à mettre leurs enfants au travail pour obtenir un revenu qui complète les gains du ménage. De plus, comme les catastrophes provoquent une augmentation de la migration des hommes (adultes), il arrive que les enfants doivent rester à la maison pour contribuer aux travaux domestiques et agricoles.¹⁴ Les crues de la rivière Koshi au Népal en 2008 ont perturbé la scolarité de quelque 23 000 élèves, parmi lesquels les élèves déplacés et ceux des pensionnats qui ont servi de centres d'accueil pour les populations déplacées.¹⁵ Au Viet Nam, les dommages causés aux bâtiments scolaires par des catastrophes ont de même détérioré la qualité de la scolarisation lorsque les élèves ont dû être réaffectés provisoirement à des écoles des localités voisines, ce qui a augmenté les effectifs par classe et obligé les élèves à étudier par roulement, si bien qu'au lieu d'une pleine journée de classes, les élèves n'ont suivi qu'une demi-journée ou même qu'un tiers de journée d'enseignement, la situation durant parfois un an ou plus.

14. Comme l'indique le tableau, les catastrophes nuisent fortement aux secteurs sociaux : logement, éducation et santé. Cependant, dans la plupart des cas, les évaluations des besoins révèlent une tendance à consacrer des ressources relativement moindres aux secteurs sociaux pour le relèvement et la reconstruction. Le cyclone Nargis au Myanmar, déjà mentionné, donne l'exemple d'une catastrophe à l'occasion de laquelle les évaluations des besoins ont montré l'importance particulière du secteur social : ce secteur a subi 24,1 % des dommages et des pertes causés par la tempête mais les évaluations des besoins lui ont attribué 85,7 % des fonds. Le manque de filets de sécurité sociale dans le pays a été mis en évidence dans l'évaluation conjointe faite après Nargis. Cette évaluation multisectorielle complète de la situation a été coordonnée conjointement par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'ONU et le Gouvernement du Myanmar, formant le Groupe central tripartite.

15. À la suite de ces activités, le Groupe d'intervention humanitaire de l'ASEAN pour les victimes du cyclone Nargis a conclu, dans son rapport final en mars 2010, que d'importants progrès avaient été accomplis dans les secteurs du logement, de la santé et de l'éducation. Grâce aux interventions du Groupe central tripartite, plus de 17 000 nouveaux logements familiaux avaient été construits, 31 000 logements avaient été remis en état et 30 000 ménages avaient reçu des matériaux pour construire des logements plus sûrs et plus durables. Dans le secteur de la santé, près de 10 000 enfants avaient reçu des traitements thérapeutiques et des suppléments alimentaires, 45 dispensaires ruraux avaient été remis en état et 850 dispensaires ruraux étaient approvisionnés régulièrement en médicaments. L'exemple du Myanmar montre que, moyennant la volonté manifestée par le Groupe central tripartite, un relèvement économique et social inclusif est possible et ouvre la voie vers un développement à long terme du pays.

¹⁴ Ibid., p. 24.

¹⁵ Ibid.

Tableau
Évaluation des dommages, des pertes et des besoins dans certains pays en
développement et pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique

Catastrophe	Secteur	Évaluations des dommages et des pertes				Évaluation des besoins	
		Dommages (millions de dollars É-U)	Pertes (millions de dollars É-U)	Total (millions de dollars É-U)	Pourcentage par secteur	Total (millions de dollars É-U)	Pourcentage par secteur
Cyclone Sidr, Bangladesh, 2007	Secteurs sociaux	904,20	21,00	925,20	55,30	215,30	22,60
	Secteurs productifs	25,10	464,00	489,10	29,20	325,00	34,10
	Infrastructure	222,50	30,90	253,40	15,10	397,00	41,70
	Intersectoriel	6,10	-	6,10	0,40	15,40	1,60
	Total	1 157,90	515,90	1 673,80		952,70	
Cyclone Nargis, Myanmar, 2008	Secteurs sociaux	937,54	30,00	967,70	24,10	859,00	85,70
	Secteurs productifs	669,00	2 138,00	2 806,80	69,80	51,00	5,10
	Infrastructure	132,26	58,00	189,00	4,70	88,00	8,80
	Intersectoriel	15,20	42,00	57,20	1,40	4,00	0,40
	Total	1 754,00	2 268,00	4 021,60		1 002,00	
Tsunami, Samoa, 2009	Secteurs sociaux	15,78	10,51	26,29	11,20	70,16	19,30
	Secteurs productifs	39,45	76,33	115,78	49,50	192,11	52,80
	Infrastructure	81,68	9,78	91,46	39,10	101,24	27,80
	Intersectoriel	-	0,32	0,32	0,10	0,64	0,20
	Total	136,91	96,94	233,85		364,15	
Typhon Ketsana, République démocratique populaire lao, 2009	Secteurs sociaux	10,13	0,74	10,87	18,90	13,64	20,60
	Secteurs productifs	19,71	2,36	22,07	38,30	24,39	36,90
	Infrastructure	21,16	3,47	24,36	42,80	28,10	42,50
	Intersectoriel				-		-
	Total	51,00	6,57	57,30		66,13	
Typhon Ketsana, Cambodge, 2009	Secteurs sociaux	39,54	3,35	42,89	33,20	42,91	20,10
	Secteurs productifs	1,05	59,00	60,05	46,50	119,05	55,80
	Infrastructure	14,47	11,47	25,94	20,10	37,40	17,50
	Intersectoriel	0,20	0,10	0,31	0,20	14,16	6,60
	Total	55,26	73,91	129,18		213,52	
Séisme, Bhoutan, 2009	Secteurs sociaux	13,50	52,00	65,50	100,00	41,70	95,30
	Secteurs productifs						
	Infrastructure						
	Intersectoriel					2,04	4,70
	Total	13,50	52,00	65,50		43,74	
Inondations, Pakistan, 2010	Secteurs sociaux	1 357,96	591,04	1 949,00	19,38	2 036,64	25,11
	Secteurs productifs	3 882,94	2 115,62	6 000,00	59,67	1 632,00	20,12
	Infrastructure	1 205,26	819,22	2 025,00	20,14	4 175,65	51,48
	Intersectoriel	48,61	33,35	82,00	0,82	266,65	3,29
	Total	6 494,78	3 559,22	10 056,00		8 110,94	

16. Certains pays fondent leur action sur un programme explicite d'inclusion sociale, bien qu'il soit communément admis qu'il est indispensable d'agir sur l'élément de vulnérabilité sociale associé aux risques. Dans plusieurs pays, les politiques et les cadres en matière sociale tiennent compte des conséquences que les catastrophes peuvent avoir pour les pauvres. Toutefois, les moyens appliqués pour remédier à la vulnérabilité se limitent souvent à des programmes traditionnels comme l'aide alimentaire. La protection de la population exposée

aux risques peut être assurée par la fourniture de meilleurs dispositifs de sécurité sociale, notamment en procédant à des investissements dans le secteur social dans le cadre des opérations de relèvement et de reconstruction.

17. Certaines initiatives sont encourageantes. Aux Philippines, la Commission nationale pour la lutte contre la pauvreté a établi une stratégie de réduction de la pauvreté pour les habitants des régions à risque qui comprend des moyens d'intervention allant des instruments de microfinance et d'assurance aux crédits sous forme de riz, aux produits alimentaires à bas prix et aux subventions pour les frais funéraires. Le Bangladesh signale une diversification croissante des programmes de protection sociale dans lesquels les organisations non gouvernementales jouent un rôle très actif.

18. Le traitement de la vulnérabilité sociale est rendu difficile par l'insuffisance des données disponibles. Les données au niveau du ménage sont particulièrement importantes pour analyser les effets des inondations qui peuvent créer des gagnants et des perdants nets à l'intérieur d'une même collectivité. Or, très peu de pays recueillent systématiquement des données longitudinales sur ces effets et une grande partie des quelques renseignements instantanés qui sont disponibles, au-delà des évaluations initiales des dommages matériels causés à l'infrastructure, n'est jamais publiée. D'autre part, la mesure de certaines conséquences n'est pas toujours objective. Ainsi, comme on l'a constaté à la suite du séisme de 2005 au Cachemire, il n'est pas exclu que les personnes qui ont répondu aux enquêtes faites au Pakistan sur les moyens d'existence aient déclaré des revenus inférieurs et des dépenses supérieures à la réalité dans l'espoir de recevoir une aide plus importante.⁵

19. La réduction de la vulnérabilité sociale rencontre encore d'autres obstacles comme le manque de ressources attribuées aux autorités locales pour exécuter les activités de réduction des risques de catastrophe et un déficit de ressources humaines.

B. Le cadre stratégique de politique générale

20. En raison du rapport étroit entre les catastrophes et le développement, une ferme volonté d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans toutes les activités de développement s'impose. La préoccupation exclusive du relèvement du secteur économique ne conduira pas à la croissance inclusive ; au contraire, les populations les plus pauvres et les plus vulnérables s'enfonceront plus encore dans la pauvreté. On voit donc combien il importe de consacrer davantage de ressources aux secteurs sociaux, non seulement au stade du relèvement après une catastrophe mais aussi et surtout dans une stratégie nationale de développement à long terme où les investissements dans les secteurs sociaux sont une composante essentielle.

21. Un environnement favorable qui encourage l'intégration concrète de la réduction des risques de catastrophe dans le processus de développement comprendra l'adoption de cadres de politique générale, l'attribution de fonds, la création de capacités institutionnelles et l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les opérations de relèvement et de reconstruction. Les pays en développement à haut risque qui s'efforcent d'intégrer la réduction des risques de catastrophe au processus de développement ont tiré plusieurs enseignements fondamentaux de leur expérience, qui peuvent se résumer comme suit :

a) *Le rôle primordial des pouvoirs publics* : les pouvoirs publics sont responsables au premier chef de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe au processus de développement dans leurs pays respectif. Ils peuvent encourager et faciliter le processus d'intégration en établissant des directives de politique générale, en développant des outils et des méthodologies propres aux différents secteurs et en créant des cadres juridiques et institutionnels pour l'intégration ;

b) *Les directives de politique générale* : les administrations centrales responsables de la planification du développement national, comme les commissions de planification nationale et les ministères de la planification, sont les institutions les plus indiqués pour établir des directives générales et particulières sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le processus de développement car elles ont la charge d'adopter les plans de développement et d'affecter les crédits aux plans et programmes existants et nouveaux. Il faut que les directives s'appliquent à la fois aux plans et programmes de développement en cours et nouveaux dans l'ensemble des secteurs. Les directives doivent être établies en consultation avec les services nationaux chargés de la gestion des situations de catastrophe ;

c) *L'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de réduction de la pauvreté* : la réduction de la pauvreté est le meilleur point d'entrée pour intégrer la réduction des risques de catastrophe au processus de développement car tous les pays de la région exécutent déjà des programmes divers s'adressant aux personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, lesquelles sont toujours les principales victimes des catastrophes. Il est nécessaire de revoir ces programmes pour incorporer des mesures de protection des intérêts des personnes victimes des catastrophes et réduire les risques de catastrophe en introduisant des mesures innovatrices comme l'enrichissement des compétences pour ouvrir l'accès à d'autres moyens d'existence, la microfinance et l'assurance ;

d) *L'encouragement à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe au processus de développement dans les secteurs essentiels* : la réduction des risques de catastrophe doit trouver place dans tous les secteurs du développement mais il faut que les autorités désignent les secteurs essentiels qui doivent avoir la priorité. Il s'agit notamment des secteurs suivants, illustrés par des exemples d'activités correspondantes :

- i) *Agriculture et moyens d'existence* : développer des variétés végétales résistantes à la sécheresse et capables de supporter les situations d'inondations et de salinité ; créer des possibilités d'emploi de remplacement dans les secteurs non agricoles dans les régions à risque ; procurer une couverture d'assurance des récoltes et du bétail ;
- ii) *Éducation* : introduire des programmes sur la sécurité des écoles ; inclure la gestion des risques de catastrophe dans les programmes scolaires ; organiser des exercices de simulation et donner aux élèves une formation aux premiers secours ; établir des plans de gestion des risques de catastrophe au niveau des écoles ;

- iii) *Environnement* : intégrer les évaluations de l'impact des catastrophes dans les évaluations de l'impact environnemental ; faire en sorte que l'écosystème soit partie intégrante de toutes les activités de développement, particulièrement dans les régions écologiquement fragiles comme les zones côtières et les terrains accidentés ; intégrer la réduction des risques de catastrophe aux programmes d'adaptation aux changements climatiques ;
 - iv) *Logement et préservation des monuments culturels* : établir des plans d'utilisation des sols et des codes de la construction intégrant la résistance aux catastrophes ; assurer le respect des réglementations du zonage et de la construction et protéger les monuments culturels et les sites du patrimoine par des codes de la construction appropriés ;
 - v) *Santé* : introduire des mesures de sécurité dans les hôpitaux ; favoriser l'établissement de plans de préparation aux urgences hospitalières ; procurer une assurance contre les risques ; favoriser les régimes d'assurance sociale et les mécanismes d'assurance à financement public ; développer les services et les produits innovateurs de micro-assurance ;
 - vi) *Infrastructure essentielle* : faire en sorte que tous les nouveaux projets d'infrastructures essentielles, notamment pour les routes, les ponts, l'énergie, l'eau et les communications, soient conformes aux normes de sécurité pour la réduction des catastrophes et veiller à la mise aux normes, autant que possible, de tous les projets d'infrastructure afin de réduire les effets dommageables des catastrophes futures ;
- e) *Évaluation de l'impact des catastrophes* : il appartient aux pouvoirs publics d'établir les cadres, les directives et les mécanismes institutionnels nécessaires aux évaluations de l'impact des catastrophes pour tous les nouveaux projets de développement aux échelons national, provincial et local ;
- f) *Gouvernance* : l'application des directives sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le processus de développement suppose un renforcement des capacités des institutions et des principaux responsables à tous les niveaux et dans tous les secteurs de l'administration publique. Il est nécessaire de prendre des mesures systématiques pour rationaliser le fonctionnement des pouvoirs et les rendre efficaces, responsables, transparents et sensibles aux exigences de la réduction des risques de catastrophe ;
- g) *Suivi et évaluation* : établir des mécanismes de suivi et d'évaluation périodiques de l'application des directives pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans tous les secteurs du développement.

C. Le coût de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe

22. Les investissements dans la réduction des risques de catastrophe sont rentables. Cependant, le coût et le processus de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe ne sont toujours pas pleinement compris dans les différents contextes. Beaucoup de pays en développement ont adopté des modes

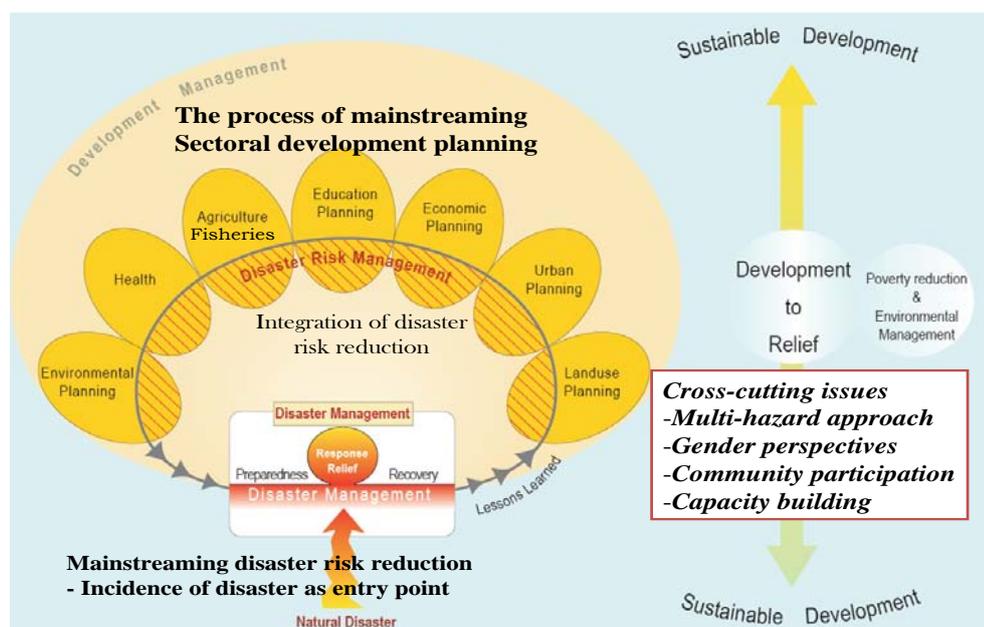
de développement qui incorporent la résilience. L'intégration de la réduction des risques de catastrophe est efficace si les programmes d'investissements publics sont associés stratégiquement aux activités de renforcement de la résilience. Le Bangladesh, par exemple, a inclus un programme pour la sécurité alimentaire dans les mesures de prévention des inondations, de préparation aux cyclones et de gestion des zones côtières.¹⁶ Il est donc nécessaire d'avoir des programmes plurisectoriels pour réduire les risques de catastrophe et augmenter la capacité d'adaptation sans ajouter au coût du développement proprement dit, comme le permet la formule dite « sans regrets » étroitement liée au contexte particulier.

23. Les composantes de renforcement de la résilience dans le secteur social, le secteur productif, le secteur de l'infrastructure et les secteurs transversaux sont connues et évaluées précisément et pourraient être intégrés dans la planification du développement sectoriel ou dans les investissements pour le relèvement et la reconstruction dans les situations qui font suite aux catastrophes (voir la figure). L'introduction des composantes de résistance au risque entraîne des coûts supplémentaires et nécessite non seulement des ressources financières mais aussi des connaissances et des capacités institutionnelles pour leur mise en œuvre. Au Cambodge, par exemple, le coût de la réparation des dommages causés par le typhon Ketsana a été estimé à 131 millions de dollars, tandis que le montant des besoins de relèvement et de reconstruction du pays a été estimé à 191 millions de dollars. La différence de 60 millions de dollars représentait le coût de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe pour construire un secteur de l'infrastructure, un secteur productif, un secteur social et des secteurs transversaux résistants.¹⁷ L'encadré ci-dessous présente une matrice utilisable pour intégrer la réduction des risques de catastrophe par secteur. L'intégration des différentes composantes qui figurent dans l'encadré est importante quel que soit le point d'entrée. Par exemple, dans le cas du secteur social, des campagnes de sensibilisation seraient nécessaires dans les pays exposés aux risques pour assurer l'existence de la volonté politique nécessaire à l'attribution de crédits pour l'évaluation de l'intérêt présenté par la construction de centrales électriques qui relèvent du secteur de l'infrastructure. De même, l'intégration des programmes qui recouvrent les interventions d'urgence dans les programmes conçus pour soulager la pauvreté, qui relèvent du secteur productif, pourrait être liée aux activités dans les secteurs transversaux comme la réduction de la vulnérabilité aux catastrophes des ménages dont le chef est une femme. Les principales difficultés consistent à obtenir la collaboration de toutes les parties prenantes et à réussir à ce que les différentes composantes qui figurent dans l'encadré fassent partie des plans nationaux de développement ou des programmes de reconstruction à la suite d'une catastrophe.

¹⁶ Bangladesh, Ministère de la gestion de l'alimentation et des catastrophes, *Food Security and Disaster Management Programme of Bangladesh*, non daté. Disponible à l'adresse : www.dmic.org.bd/dmin/?q=system/files/FS%26DMP_DG_DMB_paper.pdf.

¹⁷ Cambodge, *Comprehensive Post-Disaster Needs Assessment: Ketsana Recovery and Reconstruction in Cambodia*, March 2010.

Figure 1
Les diverses composantes qui entrent dans l'intégration de la résistance aux catastrophes dans la planification du développement sectoriel



Encadré
Composantes pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe

Secteur de l'infrastructure	Secteur productif
<ul style="list-style-type: none"> • Introduire les évaluations de la réduction des risques de catastrophe pour la construction des routes, des ponts et des autres grands équipements nouveaux • Intégrer la connaissance des dangers dans la planification de l'utilisation des sols • Veiller à ce que les réglementations de la construction intègrent la réduction des risques de catastrophe et le respect des codes de la construction • Promouvoir l'utilisation accrue des techniques de protection contre les risques, comme la protection contre les inondations et contre les séismes, dans les programmes de construction de logements dans les zones exposées aux risques 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des possibilités diversifiées de créer des revenus et des moyens d'obtenir des revenus complémentaires dans les zones à haut risque • Promouvoir des programmes efficaces de diversification des cultures, notamment l'utilisation de variétés résistantes aux risques • Intégrer les programmes d'intervention d'urgence, de sécurité alimentaire, de soulagement de la pauvreté et de développement rural
Secteur social	Secteurs transversaux
<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les techniques de construction résistante aux risques pour les bâtiments scolaires et hospitaliers nouveaux • Incorporer la réduction des risques de catastrophe dans les programmes scolaires • Appliquer des plans de préparation en cas de catastrophe dans les écoles et les hôpitaux • Exécuter des campagnes de sensibilisation susceptibles de modifier les comportements individuels et d'encourager à la réduction des risques au niveau des ménages 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités de protéger les écosystèmes susceptibles de contribuer à la réduction des risques de catastrophe • Lutter contre les types de détérioration de l'environnement qui augmentent les risques de catastrophe, comme le déboisement • Réduire la vulnérabilité aux catastrophes des ménages dont le chef est une femme

D. Le financement de la réduction des risques de catastrophe

24. La quatrième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à Incheon (République de Corée) du 25 au 28 octobre 2010, a invité les différentes parties prenantes à la réduction des risques de catastrophe à affecter au moins 10 % de l'aide humanitaire et 2 % de l'aide au développement à la réduction des risques de catastrophe pour 2015 au plus tard.¹⁸

25. Le financement des politiques et des programmes qui pourraient traduire effectivement les connaissances et les engagements sous la forme de mesures visant à réduire les pertes liées aux risques est d'une importance considérable. Ce qui constitue des investissements efficaces dans la réduction des risques de catastrophe n'est pas pleinement compris. Il est essentiel de savoir ce qui constitue une réduction des risques de catastrophe pour orienter le choix des priorités dans les investissements et les décisions des gouvernements et des donateurs internationaux. En pratique, il semble que la réduction des risques de catastrophe corresponde à une série de flux d'investissements :¹⁹

a) Les investissements sectoriels autonomes pour la réduction des risques de catastrophe comprennent les activités de sensibilisation, le développement des capacités de gestion des situations d'urgence et des capacités d'alerte rapide et de préparation aux catastrophes, et le réaménagement des infrastructures ;

b) Les investissements qui réduisent la vulnérabilité, qui ne sont pas nécessairement identifiées comme des « investissements de réduction des risques de catastrophe », englobent des initiatives de développement variées, les investissements dans le secteur social et les secteurs transversaux ainsi que dans les secteurs liés aux objectifs du Millénaire pour le développement, à l'assurance et au microcrédit ;

c) L'intégration de la réduction des risques de catastrophe peut constituer une troisième catégorie distincte qui n'entraîne pas nécessairement des investissements supplémentaires pour la réduction de ce type de risque ; elle peut au contraire comporter la reconnaissance des éléments de tout investissement de développement qui ont des effets de réduction des risques de catastrophe, par exemple dans le cas des investissements résistants au risque dans le secteur de l'infrastructure et dans le secteur productif.

26. La majeure partie des investissements dans la réduction des risques de catastrophe doit se produire dans le contexte du développement durable, sous la forme d'investissements qui tiennent compte des risques dans tous les secteurs.

¹⁸ Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, 2010. Disponible à l'adresse : <http://unisdr-apps.net/confluence/download/attachments/9110019/Summary+of+4h+AMCDRR.pdf?version=1>.

¹⁹ De plus amples détails figurent dans le document *Increasing Investment for Disaster Reduction* qui est une note conceptuelle présentée au Groupe plénier de haut niveau 1 du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, Genève, 16-19 juin 2009. Disponible à l'adresse : www.preventionweb.net/files/globalplatform/entry_bg_paper~HLP1conceptnotefinal.pdf.

E. La réduction des risques de catastrophe dans les activités de relèvement et de reconstruction

27. Pour beaucoup de pays en développement de la région, la réduction des risques de catastrophe commence par une évaluation des effets des grandes catastrophes. Cette évaluation permet d'intégrer la réduction des risques dans les stratégies de développement et la formulation des politiques applicables au relèvement et à la reconstruction. Certaines interventions à la suite de catastrophes ont produit des solutions de long terme, notamment la création d'instruments financiers pour faciliter les mécanismes de transfert des risques par des systèmes d'assurance et des bons d'État qui utilisent les chiffres économiques des évaluations antérieures comme point de départ pour fixer le montant de la couverture.

28. Les évaluations des besoins économiques, sociaux et environnementaux de relèvement et de reconstruction résultant des catastrophes offrent un point d'entrée pour l'intégration des stratégies de réduction des risques dans les différents secteurs du développement. La méthodologie d'évaluation des dommages et des pertes, conçue par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, a été utilisée en situation pour procéder aux évaluations après la quasi-totalité des grandes catastrophes survenues dans la région Asie-Pacifique ces dernières années : le tremblement de terre du Bhuj, en Inde, en 2001 ; le tsunami dans l'océan Indien en 2004 ; le tremblement de terre au Cachemire, à Muzaffarabad (Pakistan) en 2005 ; le cyclone Sidr, au Bangladesh en 2007 ; le cyclone Nargis, au Myanmar en 2008 ; le tsunami aux Samoa et dans d'autres îles du Pacifique en 2009 ; le typhon Ketsana dans plusieurs pays d'Asie du sud-est en 2009 ; les inondations au Pakistan en 2010. La méthodologie aide à recenser les besoins sectoriels d'investissements dans les processus de relèvement et de reconstruction, ainsi qu'à intégrer des mesures de réduction des risques de catastrophe pour « reconstruire mieux » grâce à une planification stratégique du relèvement.

29. Par exemple, l'Évaluation conjointe post-Nargis faite par le Groupe tripartite restreint a donné un rang de priorité élevé au secteur social pour opérer le relèvement. Plus de la moitié des besoins financiers créés par la catastrophe, soit 859 millions de dollars sur un total d'un milliard 2 millions de dollars, a été affectée au secteur social à partir d'une analyse approfondie des besoins durant la phase de redressement. Le rapport intitulé *Post-Nargis Social Impact Monitoring* présente les résultats des différentes interventions à la suite de la catastrophe, spécialement dans le secteur social.²⁰ Les dimensions sociales des conséquences du cyclone Nargis ont été analysées du point de vue de l'efficacité de l'aide, des répercussions socioéconomiques de la catastrophe et des conséquences pour les rapports sociaux à l'intérieur des collectivités et entre elles. Les interventions ont été ciblées de telle sorte que les moyens d'existence des personnes et l'économie des villages puissent être rétablis rapidement afin de prévenir des conséquences profondes de plus longue durée comme la migration à partir des villages du delta de l'Ayeyarwady et le déchirement du tissu social.

²⁰ Groupe tripartite restreint, *Post-Nargis Social Impact Monitoring: November 2008*, janvier 2009. Disponible à l'adresse : www.asean.org/CN-SocialImpactMonitoring-November08.pdf.

III. La coopération régionale à l'appui de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe

A. Les résultats de la quatrième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe

30. La quatrième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, déjà mentionnée, a adopté la Déclaration d'Incheon sur la réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique, 2010. La déclaration, accompagnée d'une feuille de route et d'un plan d'action régionaux,²¹ donnait une place centrale aux mesures suivantes : a) faire mieux comprendre la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques et renforcer les capacités dans ces domaines ; b) développer et partager l'information, la technologie, les bonnes pratiques et les leçons à retenir en matière de climat et de gestion des risques de catastrophe ; c) promouvoir l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques dans le développement durable.

31. Les ministres ont invité instamment la région de l'Asie et du Pacifique à envisager d'appliquer comme il convient les recommandations figurant dans la Déclaration dans les politiques, les stratégies et les plans d'action déjà établis pour intégrer dans le développement la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques, et de faire rapport sur l'application de ces recommandations et de celles que contenaient les déclarations antérieures à la cinquième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe qui aurait lieu en 2012. Dans la Déclaration, les organisations internationales et les institutions régionales ont été invitées à fournir aux pays de la région un appui technique, opérationnel et programmatique pour accélérer l'application du Plan d'action de Hyogo déjà mentionné, spécialement des plans d'action nationaux sur la réduction des risques de catastrophe.

32. La CESAP a fourni une assistance technique pour l'organisation de la quatrième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe ; elle a dirigé la session technique sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques dans le développement durable.

33. À propos de la promotion des investissements dans la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques, la Déclaration a invité à prendre les mesures suivantes : renforcer les capacités de suivre les investissements pour la réduction des risques de catastrophe ; évaluer les coûts et avantages financiers et économiques de la réduction des risques de catastrophe pour promouvoir des investissements plus importants dans la réduction des risques de catastrophe dans la région ; promouvoir une planification complète de la préparation pour atténuer les effets des catastrophes ; renforcer les structures de pouvoir et convaincre les donateurs internationaux d'augmenter leur aide financière aux activités régionales et nationales en faveur de la réduction des risques de catastrophe et aux mesures d'application du Cadre d'action de Hyogo ; affecter au moins 10 % de l'aide humanitaire et 2 % de l'aide au développement à la réduction des risques de catastrophe à l'horizon de

²¹ Le contenu de la Feuille de route et du Plan d'action régionaux d'Incheon sur la réduction des risques de catastrophe par l'adaptation aux changements climatiques en Asie et dans le Pacifique est disponible à l'adresse : www.preventionweb.net/files/16210_roadmapfinalversion.pdf.

2015. La Déclaration a invité également les pays développés à offrir un soutien aux pays en développement sous la forme de ressources financières, d'un transfert de technologie et d'un renforcement des capacités.

34. La CESAP poursuit résolument l'objectif d'intégrer la réduction des risques de catastrophe, y compris l'adaptation aux changements climatiques, dans le cadre du développement inclusif et durable de la région. Elle a ainsi élargi récemment le champ d'une activité qu'elle administre, de manière à englober la préparation aux situations de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques dans les pays voisins de l'Océan indien et dans certaines zones de l'Asie du Sud-Est, étant donné la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes observés dans la région et compte tenu également des besoins continus de renforcer les systèmes d'alerte rapide dans la région. Cette activité a reçu l'intitulé nouveau de « Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux situations de tsunami, de catastrophe et de changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est ».

B. Pour une stratégie de coopération régionale

35. Le Cadre d'action de Hyogo concerne l'intégration de la réduction des risques dans les politiques et les plans de développement à tous les niveaux de l'administration publique, y compris les stratégies de réduction de la pauvreté et les politiques et les plans multisectoriels. La Déclaration d'Incheon a recommandé notamment de promouvoir l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques comme éléments des politiques de développement durable.

36. Les moyens ci-après pourraient être mis au service de la coopération régionale par le partage de l'information et des connaissances susceptibles de faciliter dans la région le processus d'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le développement :²²

a) Développer la sensibilisation, rassembler des informations de base sur les risques de catastrophe et concevoir des outils de planification pour suivre l'évolution des rapports entre la politique de développement et le niveau des risques de catastrophe au moyen d'une série de simulations et d'études des situations concrètes ;

b) Concevoir des outils et des méthodes simples pour intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les différents secteurs du développement comme la réduction de la pauvreté, la santé, l'éducation, le développement de l'infrastructure le développement rural et urbain et la gestion du littoral ;

c) Concevoir des directives sur des normes méthodologiques pour les évaluations de l'impact des catastrophes, applicables aux projets de développement pour faire en sorte que les catastrophes ne créent pas encore d'autres catastrophes ;

²² SAARC Disaster Management Center, *Mainstreaming Disaster Risk Reduction in Development: 14-15 November 2008, Colombo (Sri Lanka)*, 2008. Disponible à l'adresse : http://saarc-dsmc.nic.in/DRR_p.asp.

d) Établir des modules de formation sur l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le processus de développement et aider les pays membres à appliquer les programmes de formation ;

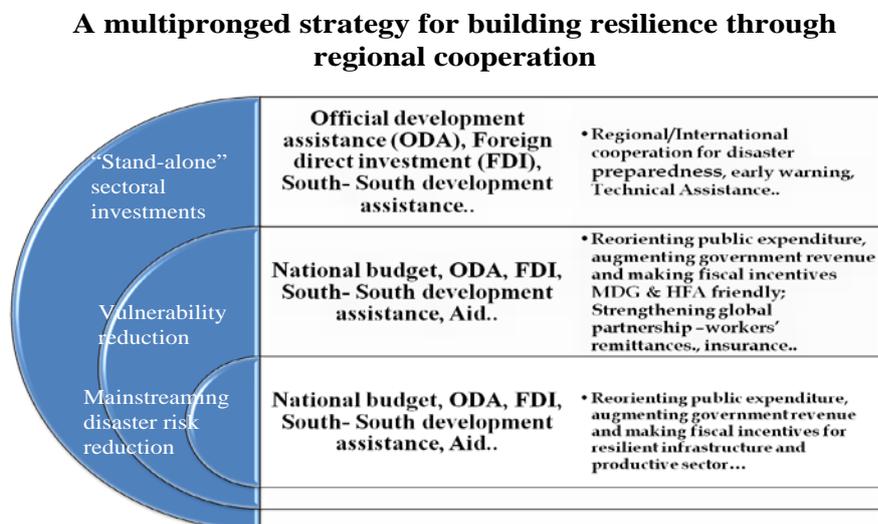
e) Recueillir une documentation et diffuser l'information sur les meilleures pratiques en matière d'intégration de la réduction des risques de catastrophe en général et dans les différents secteurs de la planification et de la pratique du développement ;

f) Examiner les progrès accomplis par les pays dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophe au processus de développement.

37. Le financement et le renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe doivent avoir un caractère stratégique pour apporter des avantages aux pays les moins avancés (voir la figure 2). Parmi les importantes mesures d'accompagnement susceptibles de soutenir le financement de la réduction des risques de catastrophe et l'élimination des manques de capacités dans la région figurent la création de systèmes d'alerte rapide et de mécanismes coopératifs régionaux de partage des données et de l'information et la participation de spécialistes de la réduction des risques de catastrophe et du développement aux activités des groupes de travail et des mécanismes régionaux. Dans la décision d'investir pour réduire la vulnérabilité et d'intégrer la réduction des risques de catastrophe, plusieurs aspects importants devront être mis en évidence par le partage des expériences et des bonnes pratiques, à savoir la réorientation des dépenses publiques, l'augmentation des recettes de publiques et l'offre d'incitations fiscales en faveur du développement résilient. Cette stratégie de financement à plusieurs niveaux de la réduction des risques de catastrophe montre clairement que la coopération régionale joue un rôle central dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophe au développement.

Figure 2

Pour une stratégie de la coopération régionale au service du financement et du renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe



C. Les mécanismes de renforcement des capacités et de partage des connaissances

38. L'examen à mi-parcours du Plan d'action de Hyogo a mis en évidence l'insuffisance des capacités institutionnelles, considérée comme le principal obstacle à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe. Le partage de l'information et des connaissances est un élément important du renforcement des capacités. Par exemple, les avantages de l'information et des prévisions météorologiques peuvent être jusqu'à dix fois supérieurs à leur coût. Beaucoup de pays en développement à haut risque sont incapables de tirer parti des améliorations technologiques des systèmes d'alerte rapide, faute de capacités institutionnelles suffisantes. Même de modestes dépenses supplémentaires, s'ajoutant au partage international des données, peuvent apporter des avantages énormes, spécialement en avertissant la population des dangers qui la menacent. Plusieurs pays, dont certains très pauvres, ont recueilli des avantages importants et rapides de dépenses ainsi faites. Ces avantages peuvent s'étendre aussi au-delà des frontières et améliorer la coopération régionale.²³

39. Les difficultés dans le traitement des questions concernant l'intégration de la réduction des risques de catastrophe se rapportent au renforcement des capacités régionales. Les moyens d'y remédier comprennent la coopération régionale, l'échange d'informations et la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement à haut risque. La CESAP possède l'avantage stratégique que lui confère sa fonction de centre de coopération régionale et d'appui technique en faveur de la réduction des risques de catastrophe. Pour répondre aux besoins des États membres, le sous-programme de la CESAP sur les technologies de l'information et de la communication et la réduction des risques de catastrophe s'est centré sur l'intégration de la réduction de ces risques dans les processus de développement économique et social et sur les moyens d'assurer que les stratégies de réduction des risques sont intégrées à la planification du développement. À cet égard, le secrétariat a entrepris les activités suivantes :

a) *Asia-Pacific Disaster Report* : publié conjointement par la CESAP et le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, ce rapport contient une analyse régionale, des études des tendances des risques et des problèmes émergents, une analyse des aspects socioéconomiques et des conséquences pour le développement. Le rapport paraît régulièrement, offrant une étude analytique centrée sur les problèmes émergents qui intéressent la région, principalement sous l'angle économique et social ;

b) Le Portail Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophe et le développement : cet outil de partage de l'information basé sur le Web facilite l'échange des informations et des bonnes pratiques et encourage à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification du développement dans la région ;

c) La promotion des mécanismes de coopération régionale existants, qui comprennent le Comité des typhons et le Groupe d'experts des cyclones tropicaux, deux organes intergouvernementaux créés sous les auspices

²³ Banque mondiale et ONU, *Natural Hazards, UnNatural Hazards: The Economics of Effective Prevention* (Banque mondiale, Washington, D.C., 2010). Disponible à l'adresse : www.gfdr.org/gfdr/NHUD-home.

de la CESAP et de l'Organisation météorologique mondiale en 1968, ainsi que le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, est utilisée pour renforcer les capacités institutionnelles et intégrer les aspects économiques et sociaux dans le développement économique, social et écologique afin de réduire autant que possible les conséquences des catastrophes ;

d) La mise au point, par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement, de nouveaux modules sur les TIC pour la réduction des risques de catastrophe et sur les TIC et les changements climatiques, dans le cadre de l'Académie pour l'initiation aux TIC des responsables publics ;

e) Le développement des capacités pour les États membres de la CESAP en matière d'évaluation des dommages et des pertes socioéconomiques et d'intégration des principes de la réduction des risques de catastrophe dans l'appréciation des besoins de relèvement et de reconstruction. Le secrétariat a offert aux pays une assistance technique dans ce domaine à la suite du tsunami aux Samoa en 2009 et du typhon Ketsana au Cambodge la même année. En collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et avec l'appui du Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement, de la Banque mondiale, le secrétariat a organisé des ateliers de formation sur l'évaluation des dommages et des pertes à l'intention des sous-régions, initialement pour les pays insulaires en développement du Pacifique ;

f) La fourniture d'une assistance technique sur les questions de réduction des risques de catastrophe et l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans la planification du développement, en qualité d'organisme non-résident, aux équipes de pays des Nations Unies dans certains pays et en rapport avec la formulation de choix stratégiques au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des bilans communs de pays.

IV. Questions à examiner par le Comité

40. Compte tenu des efforts concertés du secrétariat pour promouvoir la coopération régionale et renforcer les capacités régionales d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans le processus de développement, le Comité voudra peut-être donner des informations sur les manques et les besoins spécifiques des pays de la région auxquels ils pourraient être remédié au titre du sous-programme sur les technologies de l'information et de la communication et la réduction des risques de catastrophe. Le Comité voudra peut-être délibérer sur les questions et les politiques pertinentes en vue de donner au secrétariat des indications sur l'orientation future du sous-programme.
